

États financiers consolidés

**Supremex inc.**

31 décembre 2024 et 2023

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de  
**Supremex inc.**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Supremex inc.** et ses filiales [la « Société »], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit a été fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.



Question clé de l'audit	Façon dont la question clé a été traitée dans le cadre de notre audit
<i>Dépréciation du goodwill et des autres actifs non financiers</i>	
<p>Au 31 décembre 2024, le goodwill et les autres actifs non financiers, comprenant les immobilisations incorporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations corporelles, totalisaient 150,3 millions de dollars. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la direction a comptabilisé une perte de valeur du goodwill et des autres actifs non financiers de 23,2 millions de dollars. Comme il est mentionné à la note 2, Informations significatives sur les méthodes comptables, pour chaque unité génératrice de trésorerie ["UGT"], la direction évalue au moins une fois l'an, ou à tout moment lorsqu'il existe un indicateur de dépréciation, si la valeur comptable de ces UGT a subi une perte de valeur. La Société utilise un modèle de valeur d'utilité fondé sur les flux de trésorerie actualisés pour déterminer la valeur recouvrable des UGT Enveloppe et Emballage. La valeur recouvrable des UGT Enveloppe et Emballage est fondée sur les estimations de la Société quant aux hypothèses clés telles que les taux de croissance ou de recul des revenus, les projections de bénéfices et les taux d'actualisation avant impôt. L'importance et la sensibilité de ces hypothèses nous ont amenés à conclure que le test de dépréciation du goodwill et des autres actifs non financiers pour les UGT de la Société constitue une question clé de l'audit.</p>	<p>Pour tester la valeur recouvrable estimative des UGT Enveloppe et Emballage, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, l'évaluation de la méthodologie, des hypothèses significatives et des données sous-jacentes utilisées par la Société dans ses analyses. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué les modèles de la Société, la méthodologie d'évaluation et certaines hypothèses significatives, y compris les taux de croissance ou de recul des revenus, les projections de bénéfices et les taux d'actualisation avant impôt. Nous avons effectué une analyse de sensibilité des hypothèses significatives, y compris les projections de bénéfices et le taux d'actualisation avant impôt, afin d'évaluer les variations de la valeur recouvrable des UGT qui résulteraient de modifications des hypothèses. Nous avons testé les données d'entrée et l'exactitude arithmétique des modèles. Nous avons évalué l'exactitude historique des estimations de la direction concernant les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance ou de recul des revenus et les projections de bénéfices en comparant les projections passées de la direction à la performance réelle et historique. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies par la Société aux notes 13 et 20 des états financiers consolidés ci-joints en lien avec cette question.</p>

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gina Biscotti.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal, Canada  
Le 19 février 2025

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134134

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>ACTIFS</b>	<b>16</b>		
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie		1 794	1 066
Créances clients	6	32 270	33 640
Impôt sur le résultat à recevoir	18	2 574	2 506
Stocks	7	29 477	33 423
Actifs détenus en vue de la vente	8	9 034	—
Frais payés d'avance		1 939	1 858
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>77 088</b>	<b>72 493</b>
Instrument financiers dérivés	25	—	185
Immobilisations corporelles	9, 20	37 105	51 559
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	41 376	30 116
Actif net au titre des prestations de retraite constituées	11	9 816	11 471
Immobilisations incorporelles	12, 20	32 089	38 226
Goodwill	13, 20	39 494	59 707
<b>Total de l'actif</b>		<b>236 968</b>	<b>263 757</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes fournisseurs et charges à payer	14, 19	25 601	26 494
Provisions de restructuration	15	683	582
Portion courante de la contrepartie conditionnelle à payer		—	114
Portion courante des obligations locatives	17	4 982	4 328
Portion courante de la dette à long terme	16	256	245
<b>Total du passif courant</b>		<b>31 522</b>	<b>31 763</b>
Contrepartie conditionnelle à payer		—	237
Dette à long terme	16	42 727	56 265
Passif d'impôt différé	18	7 128	11 608
Obligations locatives	17	40 208	28 413
Autres passifs non courants	11, 19	187	754
Instrument financiers dérivés	24	225	—
<b>Total du passif</b>		<b>121 997</b>	<b>129 040</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>114 971</b>	<b>134 717</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>236 968</b>	<b>263 757</b>

Éventualités et garanties (note 28); événement postérieur (note 29)

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration :

Par : signé (Robert B. Johnston)  
Administrateur

Par : signé (Steven P. Richardson)  
Administrateur

Supremex inc.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre		2024	2023
[en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et du nombre d'actions ordinaires]		\$	\$
	Notes		
<b>Ventes</b>		<b>281 035</b>	302 187
Charges d'exploitation	7, 11, 21, 23	201 588	214 147
Frais de vente et d'administration	11, 21, 23	39 158	38 244
<b>Résultat d'exploitation avant amortissement et autres items</b>		<b>40 289</b>	49 796
Amortissement des immobilisations corporelles	9	6 744	6 712
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	5 995	5 462
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	6 917	6 663
Dépréciation des actifs	20	23 412	—
Dépenses de restructuration	15	1 297	2 272
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		14	(255)
<b>(Perte) résultat d'exploitation</b>		<b>(4 090)</b>	28 942
Frais de financement nets	16	4 856	5 606
<b>(Perte) résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>(8 946)</b>	23 336
Impôt sur le résultat	18	2 797	6 002
<b>(Perte nette) résultat net</b>		<b>(11 743)</b>	17 334
<b>(Perte nette) résultat net de base et dilué par action</b>		<b>(0,47)</b>	0,67
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>		<b>24 935 338</b>	25 898 269

Voir les notes afférentes

Supremex inc.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>(Perte nette) résultat net</b>		<b>(11 743)</b>	17 334
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<i>Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
(Perte) gain non réalisé(e) sur instruments financiers dérivés, déduction faite d'un recouvrement d'impôt de 106 \$ (2023 – charge de 41 \$)		<b>(304)</b>	117
Écarts de change comptabilisés		<b>1 453</b>	(390)
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		<b>1 149</b>	(273)
<i>Items qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
(Pertes) actuarielles constatées sur les régimes de retraite à prestation déterminée, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 159 \$ (2023 – recouvrement de 569 \$)	11	<b>(457)</b>	(1 630)
Gains (pertes) actuariels(les) constatés(es) sur l'autre l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 0 \$ (2023 – recouvrement de 1 \$)	11	<b>1</b>	(3)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		<b>(456)</b>	(1 633)
Autres éléments (de la perte) du résultat global(e)		<b>693</b>	(1 906)
<b>Total (de la perte) du résultat global(e)</b>		<b>(11 050)</b>	15 428

Voir les notes afférentes

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 décembre  
[en milliers de dollars canadiens]

	Capital-actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Écart de change \$	Total des capitaux propres \$
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>8 867</b>	<b>272 889</b>	<b>(157 972)</b>	<b>534</b>	<b>124 318</b>
Résultat net	—	—	17 334	—	17 334
Autres éléments du résultat global	—	—	(1 633)	(273)	(1 906)
Total du résultat global	—	—	15 701	(273)	15 428
Dividendes déclarés (note 22)	—	—	(3 623)	—	(3 623)
Actions rachetées et annulées (note 19)	(106)	(1 300)	—	—	(1 406)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>8 761</b>	<b>271 589</b>	<b>(145 894)</b>	<b>261</b>	<b>134 717</b>
Perte nette	—	—	(11 743)	—	(11 743)
Autres éléments du résultat global	—	—	(456)	1 149	693
Total (de la perte) du résultat global(e)	—	—	(12 199)	1 149	(11 050)
Dividendes déclarés (note 22)	—	—	(4 216)	—	(4 216)
Actions rachetées et annulées (note 19)	(378)	(4 102)	—	—	(4 480)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>8 383</b>	<b>267 487</b>	<b>(162 309)</b>	<b>1 410</b>	<b>114 971</b>

Voir les notes afférentes

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
(Perte nette) résultat net		(11 743)	17 334
Ajustements sans effet sur la trésorerie pour rapprocher (la perte nette) le résultat net et le montant net des flux de trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	9	6 744	6 712
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	5 995	5 462
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	6 917	6 663
Amortissement des frais de financement reportés	16	149	230
(Perte) gain sur cession d'immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		14	(255)
Dépréciation des actifs	20	23 412	—
Intérêts sur la contrepartie conditionnelle à payer		9	21
Recouvrement d'impôt différé	18	(4 318)	(1 612)
Frais de restructuration		(195)	456
Variation de l'actif net au titre des prestations de retraite constituées		1 039	1 008
Variation sur la contrepartie conditionnelle à payer	5	(232)	—
Variation du passif courant attribuable au régime UAR		625	—
Variation du passif attribuable au régime UAD		(17)	—
Variation des autres passifs non courants		(549)	67
		<b>27 850</b>	<b>36 086</b>
Variation des éléments du fonds de roulement			
Variation des créances clients		1 370	11 219
Variation de l'impôt sur le résultat à recevoir ou à payer		(68)	(4 943)
Variation des stocks		4 183	15 216
Variation des frais payés d'avance		(81)	(76)
Variation des comptes fournisseurs et charges à payer		(1 250)	(14 143)
Variation des provisions de restructuration	15	101	557
Variation des autres passifs non courants		(18)	(19)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>		<b>32 087</b>	<b>43 897</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'entreprises, nettes de la trésorerie acquise	5	(2 528)	(31 568)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(1 615)	(5 911)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(114)	(352)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		1 340	2 335
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 917)</b>	<b>(35 496)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable garantie	16	(13 379)	882
Remboursement de prêts à terme	16	(245)	(214)
Remboursement des obligations locatives	17	(5 023)	(4 829)
Avantages d'incitatifs à la location		171	—
Dividendes payés	22, 29	(4 216)	(3 623)
Frais de financement reportés	16	(52)	(152)
Rachat d'actions pour annulation	19	(4 480)	(1 406)
Paiement de la contrepartie conditionnelle à payer	5	(138)	(243)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>		<b>(27 362)</b>	<b>(9 585)</b>
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		1 808	(1 184)
Variation nette liée à la conversion de devises		(1 080)	321
Trésorerie au début de l'exercice		1 066	1 929
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>1 794</b>	<b>1 066</b>
<b>Informations additionnelles<sup>(1)</sup></b>			
Intérêts payés		5 192	6 428
Intérêts reçus		56	165
Impôt sur le résultat payé		7 132	12 556
Impôt sur le résultat reçu		44	110

(1) Les montants payés et reçus à titre d'intérêts et d'impôt sur le résultat ont été présentés comme flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans les états consolidés des flux de trésorerie.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### 1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Supremex inc. (la « Société » ou « Supremex ») a été constituée en société par actions le 31 mars 2006 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (le « TSX »), sous le symbole SXP. Le siège social de la Société est situé au 7213, rue Cordner, à LaSalle, au Québec.

Supremex est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage et de produits spécialisés en plein essor. Les ventes de Supremex sont soumises aux caractéristiques saisonnières en matière de publicité et d'envois postaux de ses clients. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est généralement plus élevé au cours de l'automne et de l'hiver, ce qui s'explique principalement par le nombre accru d'envois postaux liés à des événements tels que la rentrée scolaire, les collectes de fonds, la période des Fêtes et la période des déclarations de revenus. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est par ailleurs généralement plus faible au cours du printemps et de l'été en prévision d'un ralentissement des envois postaux expédiés par les entreprises durant l'été.

La plupart des ventes provenant des produits d'emballages et des produits spécialisés ne sont pas soumises à des tendances saisonnières (soit l'offre de boîtes pliantes en carton plat pour les entreprises multinationales). Seulement une petite portion de ces ventes, principalement l'offre du commerce électronique, est soumise à des tendances saisonnières reliées aux temps des fêtes. Par conséquent, les ventes provenant des produits d'emballages et des produits spécialisés n'ont que peu ou pas d'effet saisonnier sur les ventes totales de Supremex.

Ces états financiers consolidés audités ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 19 février 2025.

### 2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

#### Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés sur la base de la continuité de l'exploitation, selon la méthode du coût historique, exception faite des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, le régime d'unités d'actions différés (« UAD ») et les unités d'actions au rendement (« UAR »), et les instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur;
- les provisions, qui sont évaluées en fonction des meilleures estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation; et
- l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui est évalué à la juste valeur des actifs du régime réduite de la juste valeur estimée des obligations au titre des prestations déterminées.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Supremex inc. et de ses filiales en propriété exclusive, Supremex USA inc. et Les Emballages Supremex inc.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date où leur contrôle est acquis par la Société, et cessent d'être consolidées dès la perte du contrôle. La période visée par les états financiers des filiales et les méthodes comptables suivies par ces dernières correspondent à celles de la société mère. Tous les soldes, ventes et charges, profits et pertes latents ainsi que les dividendes résultant de transactions intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

### Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie versée, mesurée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans les frais d'administration dès qu'ils sont engagés.

Le goodwill est initialement évalué au coût, qui représente l'excédent de la contrepartie versée sur le montant net des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables de la Société. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé en résultat net. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle payable au vendeur. La contrepartie éventuelle est classée comme un actif ou un passif qui est un instrument financier, et dans le cadre de la norme IFRS 9 *Instruments Financiers*, est évaluée à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

À la suite de sa comptabilisation initiale, le goodwill est mesuré au coût moins toute dépréciation cumulée.

Le goodwill est attribué à la date d'un regroupement d'entreprises à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») aux fins du test de dépréciation. L'allocation est faite à l'UGT ou au groupe d'UGTs qui devrait bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises.

### Secteurs d'activité

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activité, soit la fabrication et la vente d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées, et la fabrication et la vente de produits d'emballage et de produits spécialisés.

### Conversion des devises

Les états financiers consolidés de Supremex sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant aussi sa monnaie fonctionnelle. Supremex et chacune de ses filiales déterminent leur propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans chacun de leurs états financiers sont mesurés à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

#### *Transactions et soldes*

Les transactions effectuées en devises sont initialement comptabilisées par les entités à l'aide du taux de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en monnaie fonctionnelle à l'aide du taux de change en vigueur à la date de clôture. Tout écart de change est ensuite enregistré dans les états consolidés des résultats.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique libellés en devises sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur au moment des transactions initiales.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### *Filiales*

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats sont convertis à l'aide du taux de change moyen en vigueur au cours de l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la cession d'une filiale étrangère, le montant enregistré dans les autres éléments du résultat global correspondant à cette filiale étrangère est passé en résultat.

### **Constatation des ventes**

Les ventes de contrats avec les clients sont comptabilisées lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré à un client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le transfert de biens ou services promis à un client a lieu à un moment donné, lors de l'expédition ou de la livraison des biens.

La Société applique une méthode spécifique de comptabilisation des revenus pour les transactions de facturation de ventes à livrer. Lorsque les clients demandent d'effectuer la transaction sous forme de vente à livrer, les ventes sont constatées sur facturation au client des biens qui ont été produits, emballés et préparés pour l'expédition. Ces biens sont expédiés dans un délai établi et sont isolés des autres stocks, le contrôle est transféré au client et les modalités et l'historique concernant le recouvrement des factures connexes correspondent à ceux de toutes les autres ventes.

### **Imposition**

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. La charge d'impôt est comptabilisée aux états consolidés des résultats sauf si elle est liée à des éléments inscrits en résultat global ou directement aux capitaux propres.

#### *Impôt exigible*

La charge d'impôt exigible est basée sur les résultats de l'exercice, à la suite d'ajustements pour tenir compte des éléments non imposables ou non déductibles. L'impôt exigible est calculé à l'aide des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt concernant les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Des provisions sont établies sur la base des montants que l'on s'attend à devoir verser aux administrations fiscales.

#### *Impôt différé*

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan, à partir des différences temporaires à la date de clôture. Il représente l'impôt que l'on s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états consolidés de la situation financière. Le calcul de l'impôt différé tient compte des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période et qui devraient s'appliquer au moment de la réalisation des actifs d'impôt différé ou du règlement des passifs d'impôt différé.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### *Les passifs d'impôt différé :*

- sont généralement comptabilisés à l'égard de toutes les différences temporaires imposables;
- sont comptabilisés à l'égard de différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf si la Société peut contrôler la date à laquelle la différence temporelle se résorbera et qu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible; et
- ne sont pas comptabilisés à l'égard de différences temporaires qui découlent du goodwill non déductible sur le plan fiscal.

### *Les actifs d'impôt différé :*

- sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, contre lesquels les différences temporaires (report de crédits d'impôt et de pertes inutilisées) pourront être appliquées, seront disponibles; et
- sont remis en question à la fin de chaque période et sont diminués dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour recouvrer tout ou une partie des actifs d'impôt différé.

Des actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés à l'égard de différences temporaires qui découlent de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs acquis autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La transaction n'a aucune incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable au moment où elle est conclue. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réévaluée à chaque date de clôture et diminuée dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables seront générés en quantité suffisante pour absorber une partie ou la totalité de l'actif d'impôt différé.

### **Avantages sociaux**

La charge de retraite de la période des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est établie annuellement par calcul actuariel par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat dès la date de modification ou de réduction du régime, ou la date à laquelle la Société comptabilise les coûts de restructuration du régime correspondants.

L'actif net ou le passif net comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de la période moins la juste valeur des actifs du régime et l'effet du plafond de l'actif, s'il y a lieu. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées relativement aux services rendus à la fin de l'exercice est calculée par actualisation des versements de prestations prévus à l'aide des taux d'intérêt en vigueur pour les obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie de versement des prestations et qui ont une durée voisine de celle du passif de retraite connexe. Tous les écarts actuariels, les impacts de la règle du plafond de l'actif et le rendement sur l'actif, excluant l'intérêt net, sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Pour les régimes capitalisés, les excédents sont comptabilisés seulement s'ils sont recouvrables en considération des cotisations futures pour les passifs non capitalisés. La recouvrabilité est en fonction de la capacité de la Société à diminuer unilatéralement les cotisations futures au régime. La charge d'intérêt relative à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est calculée en appliquant le taux d'actualisation de l'exercice précédent au solde d'ouverture de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées ainsi que les entrées de trésorerie de l'exercice. Elle est comptabilisée dans les frais de financement des états consolidés des résultats. Tous les autres frais d'administration de la charge liée aux régimes de retraite sont comptabilisés dans les frais de vente et d'administration des états consolidés des résultats.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat dès qu'elles sont engagées, soit à mesure que les services des membres du personnel concernés sont rendus.

### Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte volontairement de quitter son emploi contre indemnité. La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels selon un plan officiel et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter ou d'offrir des indemnités de cessation d'emploi pour encourager les départs volontaires.

### Résultat net de base et dilué par action

La Société présente le résultat de base net par action de ses actions ordinaires, calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Aucun élément dilutif n'affecte le calcul du résultat net dilué par action.

### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis et des produits en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les coûts indirects de fabrication. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif obtenu dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente variables applicables.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leurs durées de vie utile estimatives, comme suit :

Bâtiments	10 à 35 ans
Améliorations locatives	Durée des baux
Équipement manufacturier	5 à 15 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

La valeur résiduelle, les méthodes d'amortissement et la durée de vie utile font l'objet d'un examen annuel avant la fin de chaque exercice et sont ajustées au besoin.

### Immobilisations incorporelles

Au moment de l'acquisition, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées à la juste valeur si elles découlent d'un regroupement d'entreprises, ou au coût dans les autres cas et sont ensuite comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations incorporelles acquises comprennent principalement les relations clients et sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 5 à 10 ans. Le logiciel est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 10 ans.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés dans les actifs courants dans les états consolidés de la situation financière, lorsque leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Les critères de classification des actifs détenus en vue de la vente sont considérés comme remplis uniquement lorsque la vente est considérée comme hautement probable, que l'actif est disponible à la vente dans ses conditions actuelles et que la vente devrait être finalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classification. En outre, les actions requises pour finaliser la vente doivent indiquer que des changements significatifs dans la vente sont peu probables ou que la décision de vendre ne sera pas annulée.

Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les coûts de vente correspondent aux coûts différentiels directement attribuables à la cession d'un actif, hors frais financiers et charges d'impôt sur le revenu.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties lorsqu'elles sont classées comme détenues en vue de la vente.

### Dépréciation d'actifs non financiers

Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un bien est moindre que sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur d'un bien, déduction faite des frais de vente, ou à sa valeur d'utilité si cette dernière est plus élevée. La Société suit l'évolution des pertes de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une reprise possible de ces pertes de valeur, autres que celles liées au goodwill.

La valeur comptable de toutes les immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas de génération de flux de trésorerie identifiables. La Société base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections qui couvrent généralement une période de quatre ans.

### Dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au 31 décembre ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle se rattache le goodwill à sa valeur comptable. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle la perte de valeur s'est produite.

### Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision en raison du passage du temps est comptabilisée à titre de frais de financement.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

En ce qui concerne les provisions pour restructuration, la Société a une obligation implicite lorsqu'un plan officiel et détaillé identifie l'entreprise ou la partie de l'entreprise concernée et précise l'emplacement et le nombre d'employés concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un échéancier approprié. De plus, les employés concernés ou les conseils de travailleurs doivent avoir été avisés des principaux éléments du plan de restructuration.

### Contrats de location

Dès l'entrée en vigueur d'un contrat, la Société évalue si ce contrat est ou contient un contrat de location, selon que ce contrat confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante sont comptabilisés à la date de l'entrée en vigueur du contrat de location.

#### *Actifs au titre de droits d'utilisation :*

- Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût. Le coût est basé sur le montant initial de l'obligation locative, majoré des coûts directs initiaux encourus et d'une estimation des coûts de démantèlement de l'actif sous-jacent ou de la restauration de l'actif sous-jacent ou du site où il se trouve. Le coût est également ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de l'entrée en vigueur du contrat, et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, le cas échéant.
- Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est réduit périodiquement au moyen de charges d'amortissement et de dépréciation de valeur, s'il y a lieu, et est ajusté périodiquement pour tenir compte des réévaluations des obligations locatives. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période la plus courte de la durée utile de l'actif et de la durée du contrat de location, ce qui reflète le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend l'option de renouvellement du contrat, seulement si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 18 ans.
- La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative correspondante pour les contrats de location dont la durée totale est inférieure ou égale à 12 mois et pour les contrats de location d'actifs qui, par leur nature, sont de faible valeur, comme par exemple, mais sans s'y limiter, le matériel de bureau.

#### *Obligations locatives :*

- À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, ainsi que les montants qui devraient être payés au titre des valeurs résiduelles garanties. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par la Société et le paiement de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du fait que la Société a exercé l'option de résiliation. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent ni d'un indice ni d'un taux sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.
- Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable. Après la date de commencement, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'intérêt théorique et réduit pour les paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée en cas de modification, d'un changement dans la durée du contrat de location, de modification dans les paiements de loyers fixes en substance ou de modification de l'évaluation permettant d'acheter l'actif sous-jacent.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### Instruments financiers

(i) *Classement et catégories d'évaluation ultérieure :*

- Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »); ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement dépend de deux critères : du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels liés à l'instrument financier représentent uniquement des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (le critère « URPMI »). Les actifs financiers de la Société, détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui respectent le critère URPMI et sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti. Ils comprennent la trésorerie, les créances clients et l'autre actif à long terme.
- Un passif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti, à la JVRN ou à la JVRN soumise aux exigences de comptabilité de couverture. Les passifs financiers de la Société évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs et les charges à payer, les dividendes à payer, les provisions et la facilité de crédit garantie, et sont classés dans la catégorie des passifs au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des frais de transaction directement imputables et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La contrepartie conditionnelle à payer est un passif financier qui est évalué initialement à la juste valeur à la date d'acquisition de l'entreprise, puis qui est réévalué à la JVRN. Les passifs attribuables aux régimes d'UAD et d'UAR sont évalués périodiquement à leur juste valeur en fonction du prix de l'action de la Société et des UAD et des UAR acquises à la fin de chaque période, tandis que les variations de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats. Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées dans le résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, tels que les swaps de taux d'intérêt fixes, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis la Société applique les exigences générales de comptabilité de couverture de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) *Perte de valeur des actifs financiers évalués au coût amorti :*

- Pour évaluer les pertes de crédit attendues (« PCA »), la Société applique l'approche simplifiée, selon laquelle une provision pour perte de crédit sur toute la durée de vie est utilisée pour toutes les pertes liées aux créances clients.
- La Société considère un actif financier en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Cependant, dans certains cas, la Société peut également considérer qu'un actif financier soit en défaut lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que la Société reçoive l'intégralité des montants contractuels en suspens avant de prendre en compte les rehaussements de crédit détenus par la Société. Un actif financier est considéré comme présentant un risque de crédit plus élevé dès qu'il est en souffrance depuis 30 jours et la Société surveille régulièrement ses débiteurs pour s'assurer que son risque de crédit n'est pas significatif avec ses clients. Dans certains cas, le fait que certains comptes débiteurs soient en souffrance ne représente pas nécessairement un risque de crédit plus élevé et le recouvrement subséquent est réussi avec des conditions de paiement contractuelles ou d'arrangements particuliers avec les clients pour résoudre des différences commerciales. Un actif financier est radié lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels, ce qui se produit généralement si le débiteur est en souffrance depuis 120 jours, sauf si la Société dispose de renseignements suffisants et justifiés pour démontrer qu'il convient d'accorder un détail plus long au débiteur.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

- Pour évaluer les PCA, les créances clients ont été regroupées en fonction des caractéristiques de risque communes et du nombre de jours en souffrance. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les PCA n'étaient pas significatives.

(iii) *Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers :*

- Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir une contrepartie en trésorerie sont expirés ou que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété ont été transférés. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est exécutée, lorsqu'elle est annulée ou lorsqu'elle expire. Les profits et les pertes sur décomptabilisation sont comptabilisés respectivement dans les produits financiers et les frais financiers.

(iv) *Instruments financiers dérivés et relation de couverture :*

- La Société détient des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre les risques de fluctuations des taux d'intérêt. Lors de l'établissement de la couverture, la Société documente formellement la relation entre l'instrument et l'élément faisant l'objet de la couverture, incluant ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue au début de la relation de couverture ainsi que sur une base continue s'il est prévu que les instruments de couverture seront hautement efficaces à compenser les variations dans les flux de trésorerie des éléments faisant l'objet de la couverture durant la période pour laquelle la couverture est désignée.
- Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées tel qu'il est décrit ci-dessous.

Couverture de flux de trésorerie :

- Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction anticipée hautement probable qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est renversé au résultat net dans la même période que les flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture, sous la même rubrique des états consolidés du résultat global que l'élément couvert. Toute partie non efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est immédiatement comptabilisée en résultat net à titre de frais de financement nets.
- Si l'instrument de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, expire, est vendu ou résilié, la comptabilité de couverture est alors interrompue prospectivement. Le gain ou la perte cumulé et comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres demeure tel quel jusqu'à ce que la transaction anticipée affecte le résultat net. S'il est probable que la transaction n'ait pas lieu, le solde dans les autres éléments du résultat global est alors immédiatement comptabilisé au résultat net.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### 3. JUGEMENTS IMPORTANTS ET PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés de la Société exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des ventes, des charges, des actifs et des passifs, ainsi que sur la divulgation de passifs éventuels à la fin de la période.

#### **Immobilisations incorporelles et goodwill**

Les immobilisations incorporelles et le goodwill résultent de regroupements d'entreprises comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le coût d'acquisition est réparti entre les actifs nets sous-jacents acquis, en fonction de leurs justes valeurs estimatives respectives. Dans le cadre de ce processus de répartition, la Société doit identifier les immobilisations incorporelles acquises et leur attribuer une valeur et une durée d'utilité estimatives. Cette façon de faire repose sur de nombreuses estimations et hypothèses significatives concernant les projections de flux de trésorerie, le risque économique et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »).

Ces estimations et hypothèses permettent d'établir le montant à attribuer aux autres immobilisations incorporelles identifiables et au goodwill, ainsi que la période d'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables à durée définie. Si les événements ou résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses de manière défavorable, la Société risque de devoir augmenter ultérieurement la dotation aux amortissements et les pertes de valeur dans le futur. La Société a aussi utilisé d'autres estimations et hypothèses pour le test de dépréciation du goodwill (*note 13*).

#### **Avantages sociaux**

La Société parraine des régimes à prestations déterminées qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des membres du personnel visés. Le calcul de la charge et des obligations liées aux avantages sociaux fait appel à des hypothèses, notamment le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, le taux de mortalité prévu, l'âge prévu de la retraite, le taux attendu d'augmentation des salaires et le taux d'évolution du coût des soins de santé. Puisque le calcul de la charge et des obligations liées aux avantages sociaux nécessite le recours à de nombreuses hypothèses, les valeurs établies lors du processus d'évaluation actuarielle comportent un élément d'incertitude (*note 11*). Les résultats réels différeront des résultats estimatifs découlant de ces hypothèses.

#### **Impôt sur le résultat**

La Société comptabilise une charge d'impôt sur le résultat pour chaque administration fiscale où elle exerce ses activités. Toutefois, le montant réel de la charge d'impôt sur le résultat n'est connu en définitive qu'après la production de la déclaration fiscale et son acceptation par les autorités fiscales, soit après la publication des états financiers. En outre, pour estimer la charge d'impôt sur le résultat, la Société tient compte de la probabilité de recouvrer les actifs d'impôt différé en se fondant sur sa capacité à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes, avant leur échéance, contre les bénéfices imposables futurs. L'estimation se fonde sur les lois fiscales en vigueur et sur les bénéfices imposables futurs estimatifs. Si les estimations diffèrent de la déclaration fiscale finale, le résultat d'une période ultérieure pourrait être touché.

La Société est assujettie à l'imposition dans de multiples administrations fiscales. L'incidence fiscale définitive d'un bon nombre des transactions et calculs est incertaine dans le cadre normal des activités. La Société maintient des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, à son avis, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations du montant qui devrait être payé, en se fondant sur une évaluation qualitative de toutes

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

les informations pertinentes. La Société réévalue ces provisions à la fin de chaque période afin de déterminer si le montant est adéquat. Cependant, il se peut qu'une provision supplémentaire découle de vérifications effectuées ultérieurement par les autorités fiscales compétentes.

Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à une cotisation fiscale différente du montant comptabilisé initialement, l'écart est comptabilisé dans la charge d'impôt de la période où le règlement définitif a lieu.

### Assistance gouvernementale

L'aide gouvernementale, y compris les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue et que la Société se conformera à toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée au coût d'un actif est comptabilisée en réduction du coût de l'actif concerné. L'aide gouvernementale liée aux dépenses engagées est comptabilisée en réduction des dépenses connexes. Les subventions salariales sont comptabilisées en réduction des stocks ou des dépenses salariales associées.

## 4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

### Nouvelles normes comptables adoptées en 2024

La Société a adopté les nouvelles normes comptables suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Modifications apportées à l'IAS 1 - *Présentation des états financiers* (IAS 1), clarifient la manière de classer la dette et les autres passifs comme étant courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (exigibles ou potentiellement exigibles dans un délai d'un an) ou non courants. Les modifications de l'IAS 1 n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de la Société.

### Modifications futures des normes comptables

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et s'appliquent à la Société pour sa période annuelle commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et, par la suite, avec une adoption anticipée autorisée :

- Modifications apportées à l'IAS 21 - *Effets des variations des taux de change* (IAS 21), imposent aux entités d'appliquer une approche cohérente pour évaluer si une devise peut être convertie en une autre, et pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne peut l'être. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou après cette date, et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.
- Modifications apportées à l'IAS 9 et à l'IAS 7 – *Classification et évaluation des instruments financiers* (IAS 9 *Instruments financiers* et IAS 7 *Informations à fournir sur les instruments financiers*) apportent des précisions sur le calendrier de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et la classification et la divulgation qui en résultent des actifs financiers ayant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres caractéristiques conditionnelles. De plus, les modifications précisent qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement, avec le choix de la politique comptable de

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

décomptabiliser un passif financier réglé à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, sous réserve que des conditions spécifiques soient remplies. D'autres clarifications concernent la classification des actifs financiers ayant des caractéristiques conditionnelles, des prêts sans recours et des instruments liés contractuellement. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou après cette date. L'adoption anticipée est autorisée, avec une option d'adoption anticipée uniquement des modifications de la classification des actifs financiers. La Société évalue l'impact potentiel de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

- Nouvelle norme comptable IAS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IAS 18)*; le Bureau international des normes comptables (« IASB ») a publié l'IAS 18 pour améliorer la présentation de la performance financière. L'IAS 18 remplace l'IAS 1 Présentation des états financiers. Elle reprend de nombreuses exigences de l'IAS 1 sans modification. L'IAS 18 s'applique aux exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2027, après cette date. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'impact de l'adoption de l'IAS 18 sur ses états financiers consolidés.

### 5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

#### Acquisition de 2024

##### *Forest Envelope Group*

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, la Société a acquis les actifs de Forest Envelope Group (« Forest Envelope »), pour une contrepartie en espèces de 2 573 \$ (1 870 \$US), sur une base libre d'espèces et libre de dettes. Forest Envelope est un leader régional dans la fabrication d'enveloppes spécialisées dans la région du Grand Chicago.

La Société n'a pas présenté de ventes ou de résultat net pour Forest Envelope, car il n'est pas pratique de le faire étant donné que les activités de l'entreprise acquise ont été intégrées dans les activités préexistantes de la Société.

Le goodwill lié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Enveloppe. Le goodwill déductible à des fins fiscales devrait s'élever à 221 \$ (160 \$US).

#### Acquisitions de 2023

##### *Graf-Pak inc.*

Le 8 mai 2023, la Société a acquis les actifs de Graf-Pak inc. (« Graf-Pak »), pour une contrepartie en espèces de 5 845 \$, net des ajustements du fonds de roulement et sur une base libre d'espèces et libre de dettes. Graf-Pak est un fournisseur de solutions d'emballage de boîtes pliantes pour une variété de marchés commerciaux.

Le goodwill relié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Emballage. Le goodwill déductible à des fins fiscales devrait s'élever à 291 \$.

##### *Impression Paragraph inc.*

Le 16 janvier 2023, la Société a acquis les actions d'Impression Paragraph inc. (« Paragraph »), pour une contrepartie en espèces de 25 678 \$, nette de la trésorerie acquise et des ajustements de fonds de roulement. Paragraph est un fournisseur intégré d'emballages à base de papier, d'imprimés et de produits destinés aux

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

points de vente pour un large éventail de marchés commerciaux, qui exploite une installation située à Ville Saint-Laurent, au Québec.

Le goodwill relié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Emballage. Le goodwill est non déductible à des fins fiscales.

Répartition du prix d'achat

Au 31 décembre 2024, la Société avait finalisé la répartition de la contrepartie payée pour l'acquisition de Graf-Pak et la répartition du prix d'achat présentée ci-dessous pour cette acquisition est finale. La répartition du prix d'achat liée à l'acquisition de Forest Envelope n'a pas été finalisée, principalement en raison de la détermination finale de la juste de Forest Envelope qui sera effectuée dans les douze mois suivant la date d'acquisition en raison des ajustements définitifs du fonds de roulement. Par conséquent, la juste valeur des actifs acquis, y compris le goodwill, est susceptible de changer.

Les répartitions du prix d'achat qui reflètent la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge aux dates d'acquisition, selon la méthode de l'acquisition, sont les suivantes :

	<b>2024</b>			
	<b>Répartition préliminaire du prix d'achat Forest \$</b>	<b>Répartition finale du prix d'achat Paragraph \$</b>	<b>Répartition finale du prix d'achat Graf-Pak \$</b>	<b>2023 Total \$</b>
<b>Actifs nets acquis</b>				
Trésorerie	—	550	—	550
Créances clients	—	5 448	638	6 086
Stocks	283	3 005	716	3 721
Frais payés d'avance	—	235	—	235
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>283</b>	<b>9 238</b>	<b>1 354</b>	<b>10 592</b>
Immobilisations corporelles	1 326	8 094	4 347	12 441
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	3 707	—	3 707
Logiciel	—	301	—	301
Relations clients	743	12 000	830	12 830
Goodwill	221	7 793	291	8 084
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 573</b>	<b>41 133</b>	<b>6 822</b>	<b>47 955</b>
Comptes fournisseurs et charges à payer	—	4 820	977	5 797
Impôt sur le résultat à payer	—	37	—	37
Dettes à long terme	—	1 351	—	1 351
Obligations locatives	—	3 457	—	3 457
Passif d'impôt différé	—	5 240	—	5 240
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>2 573</b>	<b>26 228</b>	<b>5 845</b>	<b>32 073</b>
Trésorerie acquise	—	550	—	550
<b>Trésorerie</b>	<b>2 573</b>	<b>25 678</b>	<b>5 845</b>	<b>31 523</b>
Total des frais d'acquisition	112	445	251	696

Le total des frais d'acquisition reconnus dans les charges en 2024 s'élèvent à 112 \$ (2023 — 446 \$).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

## 6. CRÉANCES CLIENTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Créances clients	32 787	33 601
Moins : Provision pour créances douteuses	1 095	766
Créances clients nettes	31 692	32 835
Autres créances à recevoir	578	805
	<b>32 270</b>	<b>33 640</b>

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont généralement exigibles dans les 30 à 60 jours.

L'analyse de l'âge des créances clients, à chaque date de fin de période, était comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Courant	18 250	21 380
31 – 60 jours	8 780	8 486
61 – 90 jours	3 000	1 957
91 – 120 jours	1 246	836
Plus de 120 jours	1 511	942
	<b>32 787</b>	<b>33 601</b>

## Provision pour créances douteuses

Les variations de la provision pour créances douteuses sont comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	766	545
Acquisitions d'entreprises	—	105
Charge pour l'exercice	481	152
Montants utilisés	(142)	(33)
Incidence des pertes de change	(10)	(3)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 095</b>	<b>766</b>

La Société est exposée au risque de crédit normal concernant ses créances clients et maintient des provisions pour pertes de crédit éventuelles. Le risque de crédit lié aux créances clients est atténué du fait qu'aucun client ne représente un risque important et que la solvabilité des clients est évaluée avant de leur faire crédit. Historiquement, les pertes de crédit estimées sur les créances clients n'ont pas été significatives.

## 7. STOCKS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Matières premières	11 712	14 293
Produits en cours	2 364	1 910
Produits finis	15 401	17 220
	<b>29 477</b>	<b>33 423</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

Le coût des stocks passé en charges et inclus dans les charges d'exploitation, incluant l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des actifs à titre de droits d'utilisation affectés au coût des stocks, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 203 291 \$ (2023 – 216 132 \$).

## 8. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au cours de 2024, la Société a confirmé son intention de vendre deux propriétés, situées à Ville LaSalle, au Québec, et à Etobicoke, en Ontario. Ces biens ont donc été reclassés comme actifs détenus en vue de la vente. Les actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'actifs courants dans l'état de la situation financière.

Les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2024 sont comptabilisés à la valeur comptable mesurée immédiatement avant le reclassement, qui est de 3 579 \$ pour les terrains et 5 455 \$ pour les immeubles et les améliorations locatives.

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain \$	Bâtiments et améliorations locatives \$	Équipement manufacturier \$	Matériel de bureau et informatique \$	Total \$
<b>Coût :</b>					
Au 31 décembre 2022	3 579	14 790	78 993	3 852	101 214
Acquisitions	—	1 279	4 356	276	5 911
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	176	11 981	284	12 441
Cessions	—	(384)	(7 945)	(556)	(8 885)
Écart de conversion	—	(9)	(510)	(7)	(526)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 579</b>	<b>15 852</b>	<b>86 875</b>	<b>3 849</b>	<b>110 155</b>
Acquisitions	—	215	1 300	100	1 615
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	1 311	15	1 326
Reclassement aux Actifs détenus en vue de la vente (note 8)	(3 579)	(12 254)	—	—	(15 833)
Cessions	—	—	(2 537)	(51)	(2 588)
Dépréciation (note 20)	—	—	(1 284)	—	(1 284)
Écart de conversion	—	62	1 976	32	2 070
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>—</b>	<b>3 875</b>	<b>87 641</b>	<b>3 945</b>	<b>95 461</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>					
Au 31 décembre 2022	—	7 136	48 867	3 027	59 030
Amortissement	—	716	5 588	408	6 712
Cessions	—	(452)	(5 953)	(547)	(6 952)
Écart de conversion	—	(6)	(184)	(4)	(194)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>7 394</b>	<b>48 318</b>	<b>2 884</b>	<b>58 596</b>
Amortissement	—	822	5 459	463	6 744
Reclassement aux Actifs détenus en vue de la vente (note 8)	—	(6 799)	—	—	(6 799)
Cessions	—	—	(1 068)	(51)	(1 119)
Écart de conversion	—	24	890	20	934
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>—</b>	<b>1 441</b>	<b>53 599</b>	<b>3 316</b>	<b>58 356</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>					
Au 31 décembre 2023	3 579	8 458	38 557	965	51 559
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>—</b>	<b>2 434</b>	<b>34 042</b>	<b>629</b>	<b>37 105</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

## 10. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments \$	Équipement manufacturier \$	Matériel de bureau \$	Total \$
<b>Coût :</b>				
Au 31 décembre 2022	44 172	711	152	45 035
Acquisitions d'entreprises (note 5)	3 117	531	59	3 707
Cessions	(16)	(275)	—	(291)
Amortissement (note 15)	(767)	—	—	(767)
Réévaluations	912	—	—	912
Écart de conversion	(536)	(4)	(2)	(542)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>46 882</b>	<b>963</b>	<b>209</b>	<b>48 054</b>
Acquisitions	13 322	—	30	13 352
Cessions	(3 308)	(3)	(22)	(3 333)
Réévaluations	2 423	—	—	2 423
Écart de conversion	2 001	16	8	2 025
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>61 320</b>	<b>976</b>	<b>225</b>	<b>62 521</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>				
Au 31 décembre 2022	12 558	403	46	13 007
Amortissement	5 227	188	47	5 462
Cessions	(7)	(240)	—	(247)
Dépréciation (note 15)	(163)	—	—	(163)
Écart de conversion	(119)	(1)	(1)	(121)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>17 496</b>	<b>350</b>	<b>92</b>	<b>17 938</b>
Amortissement	5 782	165	48	5 995
Cessions	(3 308)	(3)	(13)	(3 324)
Écart de conversion	525	7	4	536
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>20 495</b>	<b>519</b>	<b>131</b>	<b>21 145</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>				
Au 31 décembre 2023	29 386	613	117	30 116
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>40 825</b>	<b>457</b>	<b>94</b>	<b>41 376</b>

## 11. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DES EMPLOYÉS

## (a) Régimes de retraite

Suite aux demandes de la Société auprès des autorités réglementaires applicables de fusionner certains régimes de retraite qui ont été approuvées en 2023, la Société offre maintenant deux (précédemment quatre) régimes de retraite qui visent la quasi-totalité de ses employés canadiens. Ces régimes sont hybrides, c'est-à-dire qu'ils comportent un volet à prestations déterminées (« volet PD »), dont l'accumulation de service a cessée en 2012, ainsi qu'un volet à cotisations déterminées. Les deux volets PD sont pleinement financés.

Un des régimes est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et les prestations de retraite de son volet PD sont basées sur la rémunération moyenne des participants avant leur retraite. Le second régime est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* chapeauté par Retraite Québec. Les prestations de retraite du volet PD de ce régime sont également basées sur la rémunération moyenne des participants avant leur retraite.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

Les principaux risques auxquels sont exposés les régimes de retraite sont notamment les risques de taux d'intérêt, de placement et l'évolution de l'espérance de vie des retraités. La Société a récemment effectué une série de transactions en vue de réduire le profil de risque et la volatilité associés à ses régimes de retraite à prestations déterminées et de mieux protéger les prestations des membres de la Société.

Le 31 août 2023, la Société a mis en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des risques pour les actifs de ses régimes de retraite à prestations déterminées qui étaient précédemment investis dans des fonds d'actions. Ces actifs, qui représentent 68 % de l'actif total du régime (2023 – 71 %), sont désormais investis dans des titres à revenu fixe. Les actifs restants, qui représentent 32 % du total des actifs du régime (2023 – 29 %), sont investis dans des titres du marché monétaire.

Le 10 décembre 2024, la Société a conclu des transactions visant le rachat de rentes de type "buy-out" pour deux de ses régimes en vertu des lois sur les régimes de retraite de l'Ontario et du Québec pour transférer, respectivement, 2 644 \$ et 6 789 \$ de ses obligations au titre des régimes de retraite. La conclusion de ces transactions représentait le transfert et la décharge complète du régime de retraite et a libéré ce dernier de ces obligations connexes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Le régime de retraite a payé des prime de 2 602 \$ et de 6 727 \$, respectivement, pour conclure ces transactions. Les transactions ont entraîné un gain net de règlement de 104 \$ au total, pour les deux régimes, qui a été comptabilisé dans le résultat net. La Société a conclu en même temps, un rachat de rente de type "buy-in" avec Industrielle-Alliance pour son régime du Québec, ciblant un sous-ensemble de retraités dont la province d'emploi ne permet pas la décharge administrative complète en vertu des lois sur les régimes de retraite applicables. Tant que ces retraités demeurent des membres du régime, la transaction complétée transfère à l'Industrielle-Alliance l'obligation relative au paiement des rentes couvertes par ce contrat, l'assureur prenant en charge ces paiements. Le régime de retraite a versé une prime de 646 \$ pour conclure la transaction, afin de couvrir une obligation de 653 \$. Cette transaction a généré un gain de 7 \$ qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. La Société est dans l'attente de la finalisation complète des transactions et de la décharge réglementaire pour décomptabiliser les actifs et les obligation de retraite de 9 433 \$.

Les charges liées aux régimes à prestations et à cotisations définies, incluses dans les charges d'exploitation et dans les frais de vente et d'administration, sont comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Dépense liée aux régimes à prestations déterminées (frais d'administration)	210	166
Dépense liée aux régimes à cotisations déterminées	1 259	1 352
Gain sur les opérations d'achat de rentes	(104)	—
<b>Dépense liée aux régimes de retraite (note 21)</b>	<b>1 365</b>	<b>1 518</b>

Les revenus d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de 495 \$ (2023 – 698 \$) sont inclus dans les frais de financement nets des états consolidés des résultats (note 16).

Le tableau suivant présente les variations de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs des régimes, ainsi que de la situation de capitalisation des régimes à prestations définies.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées :</b>		
Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	34 992	33 568
Charge d'intérêts	1 566	1 602
Gain (perte) actuariel(le) provenant de changement d'hypothèses financières	(379)	1 869
Perte actuarielle d'expérience	57	1 663
Prestations versées	(1 849)	(3 710)
<b>Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>34 387</b>	<b>34 992</b>
<b>Variation des actifs des régimes :</b>		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	46 463	48 246
Revenu d'intérêt des actifs des régimes	2 061	2 300
(Pertes) gains actuariel(le)s	(938)	1 333
Utilisation du surplus pour payer les cotisations de l'employeur	(1 428)	(1 540)
Prestations versées	(1 849)	(3 710)
Frais d'administration des régimes	(210)	(166)
Gain sur les opérations d'achat de rentes	104	—
<b>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>44 203</b>	<b>46 463</b>
<b>Actif net au titre des prestations de retraite constituées</b>	<b>9 816</b>	<b>11 471</b>

Les montants liés aux régimes à prestations définies inclus dans les autres éléments du résultat global, avant impôt, sont comme suit :

	2024 \$	2023 \$
<b>Pertes actuarielles totales</b>	<b>(616)</b>	<b>(2 199)</b>

Le montant cumulé des gains actuariels comptabilisé dans les états consolidés du résultat global est de 7 588 \$ au 31 décembre 2024 (2023 — 8 204 \$).

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations et du coût net de la pension étaient les suivantes :

	2024 %	2023 %
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	4,75	4,65
Taux d'actualisation de la charge de retraite nette	4,65	5,05
Taux de croissance de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèse de mortalité <sup>1</sup>	CPM Private	CPM Private

<sup>1</sup> CPM 2004 Tableau de mortalité (secteur privé) projeté générationnellement en utilisant l'échelle d'amélioration MI-2017

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

La répartition moyenne pondérée des actifs des régimes au 31 décembre, excluant les contrats de rentes de 5 891 \$ dans deux régimes de retraite (2023 — 5 470 \$), est comme suit :

	2024 %	2023 %
Fonds de titres à revenu fixe		
Canadien	68,1	72,6
Fonds du marché monétaire	31,9	27,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Au 31 décembre 2024 et 2023, tous les instruments financiers et fonds d'investissement étaient classés dans la hiérarchie des justes valeurs de niveau 2, incluant les fonds de revenu fixe et les contrats de rentes (données autres que les prix cotés observables).

Les deux régimes de retraite ont une politique de placement qui vise une répartition des actifs comme suit : 68 % dans des titres à revenus fixes et 32 % dans des fonds du marché monétaire (2023 — 71 % dans des titres à revenus fixes et 29 % dans des titres de capitaux propres). Aux 31 décembre 2024 et 2023, les régimes de retraite respectaient la répartition des actifs dictée dans leur politique de placement.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune action de Supremex n'était détenue dans les régimes de retraite de la Société.

La durée moyenne de l'obligation au titre de prestations de retraite constituées au 31 décembre 2024, était de 16,0 années (2023 — 15,0 années).

*Analyse de sensibilité*

Pour la Société, une hausse ou une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation aurait comme effet de diminuer ou d'augmenter l'obligation au titre des prestations constituées d'environ 915 \$ au 31 décembre 2024. Une hausse ou une baisse de 0,25 % du taux de la rémunération aurait comme effet d'augmenter ou de diminuer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées d'environ 111 \$ au 31 décembre 2024. Une hausse d'un an de l'espérance de vie des participants aurait comme effet d'augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite constituées d'environ 682 \$ au 31 décembre 2024. L'analyse de sensibilité a été déterminée à l'aide d'une méthode calculant l'impact d'un changement de 0,25 % dans les hypothèses clés sur la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Il n'y a eu aucun changement dans les méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer l'analyse de sensibilité comparativement à l'année précédente.

## (b) Avantages complémentaires de retraite

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes, qui est présenté dans les passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées :</b>		
Autre obligation au titre des prestations au début de l'exercice	137	145
Charge d'intérêts (note 16)	6	7
(Gain) perte actuariel(le) provenant de modifications d'hypothèses financières	(1)	4
Prestations versées	(18)	(19)
<b>Autre obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>124</b>	<b>137</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite ne sont pas capitalisés.

Les autres avantages complémentaires de retraite inclus dans les autres éléments du résultat global, avant impôt, sont constitués d'un gain actuariel de 1 \$ (2023 — perte de 4 \$). Le montant cumulé des pertes actuarielles comptabilisé dans les états consolidés du résultat global est de 273 \$ au 31 décembre 2024 (2023 — 274 \$).

Les hypothèses qui ont servi à mesurer le coût des avantages complémentaires de retraite sont les suivantes :

	2024 %	2023 %
<b>Hypothèses moyennes pondérées</b>		
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations	4,75	4,65
Taux d'actualisation du coût net des avantages pour la période	4,65	5,05

Au 31 décembre 2024, aucune couverture pour soins de santé et pour soins dentaires n'est offerte aux retraités. La durée moyenne de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite, au 31 décembre 2024 est de 8,0 années (2023 — 6,1 années).

## 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Relations clients \$	Logiciel \$	Total \$
<b>Coût :</b>			
Au 31 décembre 2022	103 509	4 523	108 032
Acquisitions	—	352	352
Acquisitions d'entreprises (note 5)	12 830	301	13 131
Écart de conversion	(376)	—	(376)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>115 963</b>	<b>5 176</b>	<b>121 139</b>
Acquisitions	—	114	114
Acquisitions d'entreprises (note 5)	743	—	743
Amortissement (note 20)	(1 072)	—	(1 072)
Écart de conversion	1 423	—	1 423
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>117 057</b>	<b>5 290</b>	<b>122 347</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>			
Au 31 décembre 2022	74 273	2 060	76 333
Amortissement	5 975	688	6 663
Écart de conversion	(83)	—	(83)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>80 165</b>	<b>2 748</b>	<b>82 913</b>
Amortissement	6 154	763	6 917
Écart de conversion	428	—	428
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>86 747</b>	<b>3 511</b>	<b>90 258</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Au 31 décembre 2023	35 798	2 428	38 226
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>30 310</b>	<b>1 779</b>	<b>32 089</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

## 13. GOODWILL

	\$
<b>Coût</b>	
Au 31 décembre 2022	51 237
Acquisitions d'entreprises ( <i>note 5</i> )	8 084
Ajustement de la répartition du prix d'achat	543
Écart de conversion	(157)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>59 707</b>
Acquisitions d'entreprises ( <i>note 5</i> )	221
Dépréciation ( <i>note 20</i> )	(21 056)
Écart de conversion	622
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>39 494</b>

La valeur comptable nette du goodwill au 31 décembre 2024 et 2023 était affectée aux UGTs suivantes :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
<b>UGTs :</b>		
Enveloppe	39 494	38 673
Emballage	—	21 034
<b>Total</b>	<b>39 494</b>	<b>59 707</b>

**Test de dépréciation du goodwill**

La Société évalue, à chaque date de clôture, s'il existe une indication que le goodwill pourrait être déprécié. Au cours du troisième trimestre de 2024, les conditions économiques et financières générales qui prévalaient à l'échelle mondiale, liées à la conjoncture inflationniste et aux taux d'intérêt qui sont demeurés élevés, ont continué d'avoir un impact négatif sur certains secteurs de l'industrie des produits de l'emballage. Cela s'est traduit par une baisse de la demande des consommateurs, ce qui a eu une incidence sur les résultats associés à l'UGT Emballage. La direction a donc conclu que ces facteurs étaient des indicateurs de dépréciation pour l'UGT Emballage. Des indicateurs de dépréciation ont été identifiés pour l'UGT Emballage au 30 septembre 2024. Par conséquent, la Société a effectué des tests de dépréciation pour les UGTs Emballage qui ont donné lieu à la comptabilisation de pertes de valeur de 21 056 \$ contre le goodwill (*note 20*).

La Société a effectué le test de dépréciation annuel sur l'UGT Enveloppe en date du 31 décembre 2024, selon sa méthode comptable décrite à la note 2. La valeur recouvrable de l'UGT Enveloppe excédait la valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation du goodwill n'a été enregistrée pour l'UGT Enveloppe.

**Méthode d'évaluation**

La Société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT. Depuis le dernier test de dépréciation annuel, la Société n'a pas apporté de changement à la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer la dépréciation du goodwill.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]****Hypothèses significatives**

L'approche axée sur les ventes est établie en fonction de la valeur des flux de trésorerie futurs qu'une entreprise générera à l'avenir. Selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui a été utilisée au 30 septembre 2024 pour l'UGT Emballage et au 31 décembre 2024 pour l'UGT Enveloppe, la Société doit prévoir les flux de trésorerie et les actualiser. Le processus d'actualisation utilise un taux de rendement qui correspond au risque rattaché aux activités de la Société ou aux actifs et tient compte de la valeur temporelle de l'argent. Cette approche exige la formulation d'hypothèses concernant la croissance ou la décroissance des ventes, des marges d'exploitation, des taux d'imposition et des taux d'actualisation.

*Croissance ou décroissance des ventes*

Les hypothèses utilisées étaient fondées sur le budget annuel interne de la Société approuvé par le conseil d'administration. La Société a prévu les ventes, les marges bénéficiaires et les flux de trésorerie sur une période de quatre ans pour chaque UGT. Des hypothèses spécifiques sont utilisées pour chaque UGT. Les projections pour l'UGT Enveloppe reflètent la demande décroissante dans le marché canadien de l'enveloppe, la capacité de gagner des parts du marché dans le marché américain de l'enveloppe et un taux de déclin perpétuel à long terme. Les projections pour l'UGT Emballage reflètent un taux de croissance perpétuel à long terme pour ce marché. Afin de déterminer ces projections, la Société s'est fondée sur l'expérience, les récentes acquisitions, les tendances économiques de même que les tendances de l'industrie et du marché.

*Taux d'actualisation*

La Société a présumé un taux d'actualisation avant impôt afin de calculer la valeur actuelle de ses flux de trésorerie prévus. Le taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») estimé par la Société. Le CMPC est une estimation du taux de rendement global requis sur un placement en titres d'emprunt et de capitaux propres et sert de point de départ pour établir un taux d'actualisation approprié. La détermination du CMPC requiert une analyse séparée du coût des titres de capitaux propres et de la dette, et considère une prime de risque basée sur une évaluation des risques liés aux prévisions des flux de trésorerie.

Les hypothèses clés utilisées lors du test de dépréciation étaient les suivantes :

	2024		2023	
	Enveloppe	Emballage	Enveloppe	Emballage
Taux d'actualisation avant impôts	14,9 %	13,3 %	15,6 %	13,6 %
Taux d'imposition	25,9 %	25,9 %	25,9 %	25,9 %
Taux de (déclin) croissance perpétuel(le)	(3,0 %)	2,0 %	(4,0 %)	2,5 %

*Sensibilité*

UGT Enveloppe - Lors du test de dépréciation le plus récent, pour l'UGT Enveloppe, si le taux d'actualisation avant impôt avait augmenté à 31,6 % ou si le taux de déclin perpétuel avait augmenté à 75,3 %, la valeur recouvrable de l'UGT aurait été égale à la valeur comptable au 31 décembre 2024.

UGT Emballage - Lors du test de dépréciation le plus récent, pour l'UGT Emballage, toute augmentation du taux d'actualisation utilisé pour l'UGT Emballage entraînerait une dépréciation supplémentaire.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]****14. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Comptes fournisseurs	11 843	11 254
Rabais à payer	1 769	2 336
Salaires et bénéfices marginaux à payer	9 164	9 515
Autres charges à payer	2 825	3 389
	<b>25 601</b>	<b>26 494</b>

Les comptes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans les 20 à 60 jours.

**15. PROVISIONS**

Au troisième trimestre 2024, la Société a annoncé des mesures d'optimisation visant à améliorer les coûts, l'efficacité globale, la productivité et à réaliser des synergies au sein des opérations de son secteur Enveloppe. Les mesures comprennent principalement l'arrêt de la production dans son usine de Niagara Falls, New York, et le maintien des locaux en tant que centre de distribution. En outre, la mesure comprend la fermeture de l'usine de Concord, en Ontario, et le transfert de l'équipement de production, principalement vers ses autres usines d'enveloppes de la région du Grand Toronto à Mississauga et Etobicoke. Les frais de restructuration liés à ces mesures, principalement constitués de charges salariales, de coûts de désaffectation et de coûts de relocalisation des machines et des stocks, se sont élevés à 1 358 \$ en 2024. Les frais de restructuration comprennent 215 \$ des coûts engagés associés aux activités, qui sont comptabilisés dans les comptes créditeurs et passifs à payer et la perte sur la cession d'actifs de 115 \$.

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a annoncé des mesures d'optimisation au sein de son secteur d'emballage et produits spécialisés. Les initiatives incluent principalement la fermeture de son installation de Saint-Hyacinthe, au Québec, acquise dans le cadre de la transaction d'Impression Paragraph inc. réalisée en 2023. Des frais de restructuration liés à ces initiatives, comprenant principalement des charges salariales, des coûts de démantèlement, de la dépréciation d'actifs au titre de droits d'utilisation et des coûts pour relocaliser la machinerie et les stocks, se sont traduits par un recouvrement net de restructurations de (207 \$) en 2024 (2023 – 1 317 \$). Cette charge comprend la reprise d'une provision pour passif de restructuration de 250 \$ précédemment comptabilisée et un gain résultant d'une nouvelle évaluation du passif lié au bail de 60 \$.

En 2022, la Société avait approuvé une initiative de restructuration visant à accélérer le déménagement de son usine de boîtes pliantes de Ville Mont-Royal, au Québec, suite à la réception d'un avis de résiliation anticipée du bailleur. À la suite de cette initiative, les activités de boîtes pliantes touchées ont été transférées à l'usine d'emballage en carton ondulé Durabox située à Lachine, au Québec. Par conséquent, les activités de Durabox ont été arrêtées. Des frais de restructuration comprenant principalement des charges salariales, de la dépréciation de stocks et des frais encourus pour la relocalisation des activités, s'élèvent à 146 \$ en 2024 (2023 – 955 \$).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

Le tableau suivant présente un sommaire des montants comptabilisés et payés relativement aux frais de restructuration :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	582	25
Dépenses de restructuration	1 277	1 520
Paievements	(1 176)	(1 259)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>683</b>	<b>582</b>

Les montants comparatifs dans le calendrier de report ont été reclassés pour assurer la cohérence avec la présentation de l'exercice en cours. La présentation de l'exercice précédent comprenait une dépréciation des actifs liés au droit d'utilisation de 604 \$ (*note 10*) et un gain sur la cession d'actifs de 148 \$, qui sont maintenant inclus dans les frais de restructuration.

## 16. DETTE À LONG TERME

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie	42 251	55 630
Prêts à terme	891	1 136
Dette totale	43 142	56 766
Frais de financement reportés	(159)	(256)
Portion courante	(256)	(245)
<b>Portion à long terme</b>	<b>42 727</b>	<b>56 265</b>

**Facilité de crédit renouvelable garantie**

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'une durée de trois ans d'un montant de 120 000 \$ qui porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel canadien, le taux de base américain, le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») ou le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »), majorés d'une marge applicable se situant entre 0 % et 2,75 %. L'entente relative à cette facilité de crédit arrive à échéance en mai 2026 et aucun remboursement de capital n'est requis avant l'échéance. La Société peut demander de prolonger l'entente d'un an à chaque date anniversaire. La prolongation est sujette à l'approbation des prêteurs. Au 31 décembre 2024, le solde en cours en vertu de la facilité de crédit s'établissait à 42 251 \$.

La facilité de crédit garantie est utilisée pour le fonds de roulement, les dépenses en capital, les acquisitions et d'autres fins générales de l'entreprise. Elle est garantie par une hypothèque et une sûreté réelle couvrant tous les actifs de la Société et de ses filiales et est soumise à certaines clauses restrictives, dont la Société est tenue, entre autres conditions, de respecter. Au 31 décembre 2024, la Société était en conformité avec ces clauses restrictives.

**Prêts à terme**

La Société a quatre prêts à terme totalisant 891 \$ au 31 décembre 2024 (1 136 \$ au 31 décembre 2023), qui ont été pris en charge suite à l'acquisition de Paragraph (*note 5*). Les prêts portent intérêt à des taux variant de 4,23 % à 4,69 % et sont remboursables par versements mensuels totalisant 24 \$, incluant le capital et les intérêts. Les prêts arrivent à échéance entre mars 2026 et juillet 2028.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

**Autres**

Au 31 décembre 2024, la Société avait des lettres de crédit totalisant 10 \$ (241 \$ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt effectif sur la facilité de crédit garantie était de 5,27 % (5,74 % au 31 décembre 2023).

Le tableau suivant présente la conciliation entre les soldes d'ouverture et de fermeture de la dette totale, excluant les frais de financement reportés :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Dette à long terme, au début de l'exercice	56 510	54 413
Augmentation de prêts à terme	—	1 351
Remboursement de la facilité d'emprunt à terme	(245)	(214)
(Diminution) augmentation de la facilité de crédit renouvelable	(13 379)	882
Frais de financement reportés	(52)	(152)
Amortissement des frais de financement reportés	149	230
<b>Dette à long terme, à la fin de l'exercice</b>	<b>42 983</b>	<b>56 510</b>

Les frais de financement nets sont comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Intérêts sur la facilité de crédit garantie	3 138	4 535
Intérêts sur les obligations locatives	2 017	1 570
Revenus d'intérêts nets sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées (note 11)	(495)	(698)
Intérêt sur les avantages complémentaires de retraite (note 11)	6	7
Autres frais d'intérêt	41	(38)
Amortissement des frais de financement reportés	149	230
	<b>4 856</b>	<b>5 606</b>

**17. OBLIGATIONS LOCATIVES**

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Obligations locatives, au début de l'exercice	32 741	33 688
Acquisitions	13 523	—
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	3 457
Cessions	(9)	(46)
Réévaluations	2 363	912
Paiements de loyers	(7 040)	(6 399)
Intérêts sur les obligations locatives	2 017	1 570
Écart de conversion	1 595	(441)
	<b>45 190</b>	<b>32 741</b>
Moins : Portion courante	4 982	4 328
<b>Portion non courante des obligations locatives</b>	<b>40 208</b>	<b>28 413</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

La charge relative aux contrats de location à court terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 était de 696 \$ (2023 — 911 \$). La charge relative aux locations d'actifs de faible valeur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est élevée à 8 \$ (2023 — 8 \$). La charge relative aux paiements de loyer variables, non inclus dans l'évaluation des obligations locatives, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 était de 2 121 \$ (2023 — 2 026 \$). Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevaient à 9 865 \$ (2023 — 9 344 \$).

L'analyse des échéances des obligations locatives est présentée dans la note 25.

**18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT****Charge d'impôt sur le résultat**

Les éléments importants composant la charge d'impôt enregistrée dans les états consolidés des résultats sont comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Impôt exigible :</b>		
Charge d'impôt exigible	7 115	7 614
<b>Impôt différé :</b>		
Recouvrement de charge d'impôt différé	<b>(4 318)</b>	(1 612)
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>2 797</b>	6 002

L'impôt enregistré sur les autres éléments du résultat global est comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Impôt différé attribuable à des éléments imputés directement aux capitaux propres durant l'exercice :		
Bénéfice d'impôt différé attribuable aux pertes actuarielles sur les régimes de retraite à prestations déterminées	(159)	(569)
Charge (recouvrement) d'impôt différé attribuable aux gains (pertes) actuariel(les) constaté(es) sur l'autre obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	—	(1)
(Recouvrement) charge d'impôt différé attribuable aux (pertes) gains constaté(es) sur les contrats de swap de taux d'intérêt	(106)	41
<b>(Recouvrement) d'impôt enregistré directement dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(265)</b>	(529)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

La charge d'impôt sur le résultat diffère de la charge qui aurait été obtenue en appliquant le taux d'imposition canadien combiné (taux fédéral et provinciaux) en raison des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Résultat avant impôt sur le résultat	(8 946)	23 336
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat au taux combiné (fédéral et provinciaux) prévu par la loi de 26 % (2023 – 26 %)	(2 313)	6 042
Ajustements aux périodes antérieures	57	(119)
Dépréciation d'actif (note 20)	5 056	—
Différentiel de taux d'impôt des filiales américaines	64	(80)
Dépenses non déductibles et autres	(67)	159
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>2 797</b>	<b>6 002</b>

## Impôt différé

L'impôt différé se rapporte aux éléments suivants :

	États consolidés de la situation financière		États consolidés des résultats	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs d'impôt différé :</b>				
Obligations locatives	11 678	8 210	(3 196)	1 080
Pertes autres qu'en capital	2 390	1 033	(1 258)	396
Régimes d'unités d'actions différées et au rendement	585	663	78	64
Provisions de restructuration	20	133	113	(133)
Autres	252	145	(38)	2
	<b>14 925</b>	<b>10 184</b>	<b>(4 301)</b>	<b>1 409</b>
<b>Passifs d'impôt différé :</b>				
Goodwill	83	91	21	(245)
Actif net au titre des prestations de retraite constituées	2 538	2 969	272	262
Actifs au titre de droit d'utilisation	10 690	7 636	(2 803)	1 216
Immobilisations corporelles	7 561	8 141	830	453
Immobilisations incorporelles	996	2 862	1 839	1 273
Autres	185	93	(142)	62
	<b>22 053</b>	<b>21 792</b>	<b>17</b>	<b>3 021</b>
<b>Recouvrement de d'impôt différé</b>			<b>4 318</b>	<b>1 612</b>
<b>Passif net d'impôt différé</b>	<b>7 128</b>	<b>11 608</b>		

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

Rapprochement des passifs d'impôt différé nets	2024 \$	2023 \$
Solde au début de l'exercice	(11 608)	(8 566)
Recouvrement d'impôt au cours de l'exercice enregistré dans les états consolidés des résultats	4 318	1 612
Charge d'impôt enregistré dans les autres éléments du résultat global	265	529
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	(5 240)
Écart de conversion sur l'impôt différé net	(103)	57
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(7 128)</b>	<b>(11 608)</b>

## 19. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires peuvent être émises. Chaque action ordinaire représente la participation indivise proportionnelle d'un actionnaire dans la Société. Chaque action ordinaire confère à son détenteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires et lui permet de participer également et proportionnellement à toutes les distributions de la Société, le cas échéant, et, dans l'éventualité d'une distribution obligatoire de la totalité des biens de la Société, à l'actif net de la Société restant après le règlement de toutes les dettes de celle-ci.

La variation du capital-actions est comme suit :

	Nombre d'actions ordinaires	Capital- actions \$
Solde au 31 décembre 2022	25 977 069	8 867
Rachat d'actions pour annulation	(310 800)	(106)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>25 666 269</b>	<b>8 761</b>
Rachat d'actions pour annulation	(1 106 400)	(378)
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>24 559 869</b>	<b>8 383</b>

Le 29 août 2023, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de la TSX à racheter aux fins d'annulation par voie de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPR ») jusqu'à 1 294 058 de ses actions ordinaires, représentant environ 5,0 % de ses 25 881 169 actions ordinaires émises et en circulation au 18 août 2023, et ce, pour une période de douze mois débutant le 31 août 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a racheté 1 106 400 (2023 — 310 800) actions ordinaires pour annulation par voie de l'OPR pour une contrepartie de 4 480 \$ (2023 — 1 406 \$). L'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur comptable moyenne d'un montant de 4 102 \$ (2023 — 1 300 \$) a été comptabilisé en réduction du surplus d'apport.

Le 20 juin 2024, le gouvernement canadien a adopté une nouvelle loi visant à mettre en œuvre des mesures fiscales sur les rachats d'actions effectués par les émetteurs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après. En vertu de cette loi, une société publique doit payer un impôt de 2 % sur la base de la juste valeur marchande de ses actions rachetées. En conséquence, la Société a enregistré 90 \$ de passifs courus liés aux actions rachetées.

**Régime d'unités d'actions différées (UAD)**

En 2015, la Société a adopté un régime UAD pour les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants. Le régime UAD permet aux participants de recevoir une rémunération en trésorerie égale au prix du marché des actions ordinaires de la Société pour chaque UAD à la date de résiliation.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

Chaque participant au régime d'UAD peut choisir de recevoir à chaque année fiscale, à titre d'administrateur, jusqu'à 100 % de ses jetons de présence annuels en UAD. Les UAD sont passées en charges à mesure qu'elles sont gagnées et leur coût est déterminé en utilisant un modèle d'évaluation. Toutes les UAD émises et en circulation sont évaluées à chaque période de déclaration.

Au 31 décembre 2024, le passif attribuable au régime de UAD de 1 916 \$ (2023 — 2 268 \$) est présenté dans les Comptes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant de nul (2023 — nul) de rémunération variable des hauts dirigeants a été alloué en UAD et un montant de 335 \$ (2023 — 20 \$) a été versé. Le recouvrement net de rémunération liée au régime UAD s'est élevée à 17 \$ (2023 recouvrement de 461 \$) durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et est présentée dans les Frais de vente et d'administration.

**Régime d'unités d'actions au rendement (UAR)**

En février 2022, la Société a adopté un régime UAR pour ses hauts dirigeants. Selon le régime UAR, les participants sont en droit de recevoir un montant équivalent au prix coté des actions ordinaires de la Société à la fin d'un cycle de rendement de trois ans pour chaque unité acquise si les objectifs de rendement prédéterminés sont atteints. Les UAR sont passées en charges à mesure qu'elles sont gagnées pendant le cycle de rendement de trois ans et leur valeur est déterminée en se basant sur leurs actions sous-jacentes. Toutes les UAR émises et en circulation sont évaluées à chaque période de déclaration.

Au 31 décembre 2024, le passif financier attribuable au régime UAR de 625 \$ (2023 — nul) est présenté dans les Comptes fournisseurs et charges à payer et 64\$ (2023 — 617 \$) est présenté dans les Autres passifs à long terme. Durant la période de douze mois close le 31 décembre 2024, la charge nette de rémunération relative aux UAR s'est élevée à 72 \$ (2023 — 60 \$) et est présentée dans les Frais de vente et d'administration.

**20. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS**

Des indicateurs de dépréciation ont été identifiés en 2024 pour l'UGT Emballage. Par conséquent, la Société a effectué une analyse de dépréciation pour l'UGC Emballage qui a donné lieu à la comptabilisation de 23 259 \$ de pertes de valeur (*note 13*). De ces pertes de valeur, 1 131 \$ ont été comptabilisés aux immobilisations corporelles pour de l'équipement manufacturier (*note 9*), 1 072 \$ aux immobilisations incorporelles pour des relations clients (*note 12*) et 21 056 \$ au titre du goodwill (*note 13*).

En 2024, la Société a également enregistré une perte de valeur nette de 153 \$ pour les immobilisations corporelles pour de l'équipement manufacturier.

**21. CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS DE VENTE ET D'ADMINISTRATION**

	2024	2023
	\$	\$
Salaires ( <i>note 23</i> )	71 577	71 799
Charges sociales	11 596	11 385
Charges attribuables aux régimes de retraite ( <i>note 11</i> )	1 365	1 518
Charges d'avantages du personnel	84 538	84 702
Matières premières et autres achats	120 723	132 615
Coûts généraux de fabrication	17 565	17 204
Coûts de distribution	9 577	8 971
Autres	8 343	8 899
	<b>240 746</b>	<b>252 391</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

**22. DIVIDENDES**Les dividendes déclarés du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Par action \$	Dividende \$
21 février 2024	21 mars 2024	5 avril 2024	0,040	1 014
8 mai 2024	6 juin 2024	21 juin 2024	0,040	998
7 août 2024	5 septembre 2024	20 septembre 2024	0,040	976
6 novembre 2024	5 décembre 2024	20 décembre 2024	0,050	1 228
<b>Total</b>				<b>4 216</b>

Les dividendes déclarés du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Par action \$	Dividende \$
22 février 2023	23 mars 2023	7 avril 2023	0,035	909
9 mai 2023	8 juin 2023	23 juin 2023	0,035	909
9 août 2023	7 septembre 2023	22 septembre 2023	0,035	904
8 novembre 2023	7 décembre 2023	22 décembre 2023	0,035	901
<b>Total</b>				<b>3 623</b>

**23. ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE**

Au cours de 2023, la Société a reçu et enregistré des subventions nettes totalisant 1 456 \$ (1 102 \$ US) dans le cadre du programme Employment Retention Credit (« ERC ») américain. De ce montant, 823 \$ ont été imputés aux charges d'exploitation, tandis que 633 \$ ont été imputés aux frais de vente et d'administration. La Société n'a reçu aucun montant en 2024.

**24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

La rémunération des principaux dirigeants de la Société incluant les membres du conseil d'administration est comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Avantages sociaux à court terme	2 560	2 983
Avantages postérieurs à l'emploi	99	135
	<b>2 659</b>	<b>3 118</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

## Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inclus dans les états consolidés de la situation financière sont comme suit :

	31 décembre 2024			Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
	Actifs au coût amorti	Dérivés à la juste valeur	Passifs au coût amorti		
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	1 794	—	—	—	1 794
Créances clients	32 270	—	—	—	32 270
Instruments financiers dérivés	—	(225)	—	—	(225)
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer et les passifs attribuables au UAD et au UAR	—	—	(22 584)	—	(22 584)
Provisions pour restructuration	—	—	(683)	—	(683)
Passif attribuable au UAD	—	—	—	(1 916)	(1 916)
Dette totale	—	—	(43 142)	—	(43 142)
Passif attribuable au UAR	—	—	—	(689)	(689)
<b>Total</b>	<b>34 064</b>	<b>(225)</b>	<b>(66 409)</b>	<b>(2 605)</b>	<b>(35 175)</b>

  

	31 décembre 2023			Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
	Actifs au coût amorti	Dérivés à la juste valeur	Passifs au coût amorti		
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	1 066	—	—	—	1 066
Créances clients	33 640	—	—	—	33 640
Instruments financiers dérivés	—	185	—	—	185
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer et le passif attribuable au UAD	—	—	(22 494)	—	(22 494)
Provisions pour restructuration	—	—	(582)	—	(582)
Passif attribuable au UAD	—	—	—	(2 268)	(2 268)
Dette totale	—	—	(56 521)	—	(56 521)
Passif attribuable au UAR	—	—	—	(617)	(617)
Contrepartie conditionnelle à payer	—	—	—	(351)	(351)
<b>Total</b>	<b>34 706</b>	<b>185</b>	<b>(79 597)</b>	<b>(3 236)</b>	<b>(47 942)</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### Justes valeurs

La valeur comptable des créances clients et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur caractère à court terme. La valeur comptable de la facilité de crédit garantie se rapproche de sa juste valeur compte tenu du taux d'intérêt variable qu'elle porte.

Pour la facilité de crédit renouvelable, la Société a classé l'évaluation à la juste valeur au niveau 2, car elle repose essentiellement sur des données observables sur le marché, soit des taux d'intérêt. La juste valeur de la dette totale est considérée comme se rapprochant de la valeur comptable.

Pour la contrepartie conditionnelle à payer, la Société a classé l'évaluation à la juste valeur au niveau 3, car elle repose essentiellement sur des données non observables qui dépendent de l'atteinte de certains objectifs financiers au cours d'une période donnée suivant la date d'acquisition.

### Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Afin de limiter l'incidence de ces risques sur ses ventes, charges et flux de trésorerie, la Société peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables, et n'utilise les instruments financiers dérivés que pour gérer les risques, les engagements ou les obligations existants ou prévus à la lumière de son expérience passée.

### Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des créances clients. Afin de minimiser le risque de crédit, l'encaisse de la Société est investie dans les principales banques canadiennes et dans leurs filiales US.

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à respecter leurs obligations comme convenu. Le risque de crédit lié aux créances clients est atténué par les activités de surveillance mises en place, par l'absence de concentration de la clientèle et par la base diversifiée de clients. Par le passé, la Société n'a jamais eu à radier un montant appréciable de créances clients. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le total des créances clients en retard de paiement depuis plus de 90 jours était à 8 % du total des créances clients (2023 — inférieur à 6 %) (*note 6*). La Société ne détient aucune sûreté additionnelle à titre de garantie. Au 31 décembre 2024, la société n'a pas identifié de tendance négative significative dans le recouvrement de ses créances clients.

### Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis selon les modalités de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société gère ce risque en s'assurant d'avoir un montant suffisant de trésorerie et en ayant recours, au besoin, à sa facilité de crédit. La Société examine constamment les flux de trésorerie prévus et réels pour s'assurer d'avoir accès à des facilités de crédit appropriées. La Société examine constamment son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La Société est aussi constamment à la recherche d'occasions de réduire ses coûts et gérer sa capacité à répondre aux fluctuations de la demande, y compris par des réductions d'effectifs, si nécessaire.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et des obligations locatives selon leurs échéances, soit la durée restante entre le 31 décembre et la date d'échéance contractuelle de l'obligation.

<b>31 décembre 2024</b>	<b>Moins de 1 an \$</b>	<b>1 - 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Total \$</b>
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer	25 125	—	—	25 125
Provisions de restructuration	683	—	—	683
Instruments financiers dérivés	225	—	—	225
Dette totale	256	42 886	—	43 142
Obligations locatives	7 064	24 734	26 298	58 096
	<b>33 353</b>	<b>67 620</b>	<b>26 298</b>	<b>127 271</b>

  

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Moins de 1 an \$</b>	<b>1 - 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Total \$</b>
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer	24 762	—	—	24 762
Provisions de restructuration	582	—	—	582
Dette totale	245	56 521	—	56 766
Contrepartie conditionnelle à payer	114	237	—	351
Obligations locatives	5 702	16 163	20 614	42 479
	<b>31 405</b>	<b>72 921</b>	<b>20 614</b>	<b>124 940</b>

**Risque du marché**

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises et des taux d'intérêt entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

*Risque de taux d'intérêt*

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt surtout sur sa facilité de crédit garantie. La Société gère son risque de taux d'intérêt en s'assurant d'avoir un portefeuille équilibré de prêts à taux fixe et variable dépendamment du niveau d'exposition de la Société. En outre, la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur les charges d'intérêts de sa facilité de crédit et sur les revenus réalisés sur sa trésorerie.

La Société a conclu deux contrats de swap de taux d'intérêts couvrant 10 000 \$ du solde en cours en vertu de sa facilité de crédit à un taux fixe de 3,76 % plus un frais d'estampillage de 1,25 % pour une période de trois ans se terminant en janvier 2026 et 10 000 \$ du solde en cours de sa facilité de crédit à un taux fixe de 3,49 % plus un frais d'estampillage de 1,25 % pour une période de trois ans se terminant en janvier 2027. Cet instrument financier a été désigné comme un instrument de couverture éligible aux fins comptables. La juste valeur de cet instrument financier est présentée au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Les pertes non réalisées sur le contrat de swap de taux d'intérêts étaient de 225 \$ au 31 décembre 2024 (2023 — gain non réalisé 184 \$).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

La Société investit sa trésorerie dans des instruments très liquides afin de protéger son capital et de générer un rendement raisonnable lorsque nécessaire.

Le 31 décembre 2024, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs, le résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 aurait été inférieur ou supérieur de 379 \$, respectivement (2023 — 340 \$).

### *Risque de change*

La Société est exposée aux fluctuations du taux de change américain étant donné qu'une partie de ses activités sont menées aux États-Unis et qu'une portion des acquisitions et des dépenses en capital sont contractées en dollars américains. La Société revoit régulièrement son exposition aux fluctuations du taux de change américain et a décidé de ne pas conclure de transactions sur dérivés pour l'instant étant donné que le risque n'est pas important.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers nets en dollars canadiens de la Société, libellés en devises américaines, s'établissaient à 8 300 \$ (2023 — 8 357 \$).

Le 31 décembre 2024, si le dollar canadien avait varié de 5 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain sur les instruments financiers détenus à cette date, toutes choses étant égales par ailleurs, le résultat net de la Société pour l'exercice clos à cette date aurait été inférieur ou supérieur de 415 \$, respectivement (2023 — 418 \$), alors que les autres éléments du résultat global auraient varié à la baisse ou à la hausse de 916 \$, respectivement (2023 — 950 \$).

### **Risque des tarifs douaniers**

Le 1er février 2025, le président américain a annoncé l'imposition d'un tarif de 25 % sur les importations en provenance du Canada, qui devaient entrer en vigueur le 4 février 2025. Toutefois, le 3 février 2025, les droits de douane ont été suspendus pendant au moins 30 jours. La durée de cette pause et la décision finale sur le tarif demeurent incertaines. La Société évalue actuellement des stratégies d'atténuation, qui pourraient l'amener à ajuster sa stratégie commerciale afin de rester compétitive au Canada et aux États-Unis. Les effets directs et indirects de ces tarifs, des tarifs de rétorsion et d'autres mesures protectionnistes commerciales pourraient être importants. Il n'y a aucune garantie que les stratégies d'atténuation, si elles sont mises en œuvre, seront suffisantes ou adéquates pour contrer, en tout ou en partie, les impacts financiers négatifs potentiels des tarifs sur la Société.

## **26. GESTION DU CAPITAL**

Le capital de la Société est composé des droits des actionnaires et de la facilité de crédit garantie. La Société maintient son capital à un niveau approprié pour atteindre plusieurs objectifs, à savoir :

- assurer la pérennité de son capital afin de poursuivre ses activités d'exploitation;
- respecter certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit garantie;
- préserver sa flexibilité financière dans le but de saisir d'éventuelles occasions, lorsqu'elles surviennent; et
- assurer la croissance soutenue de la valeur des actions.

La Société évalue continuellement la suffisance de sa structure de capital et sa capacité et fait des ajustements en fonction de sa stratégie, de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque de l'entreprise pour atteindre les objectifs susmentionnés. La Société surveille également de près son capital

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

afin de s'assurer de respecter les ratios de facilité de crédit garantie / BAIIA et de couverture de charges fixes comme il est défini dans la convention de crédit.

La structure de capital de la Société est constituée des capitaux propres et d'une facilité de crédit garantie, moins la trésorerie. La structure de capital se présente comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Facilité de crédit garantie	42 727	56 265
Trésorerie	(1 794)	(1 066)
Dette nette	40 933	55 199
Capitaux propres	114 971	134 717

La Société n'est assujettie à aucune exigence liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans son entente de facilité de crédit garantie.

## 27. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activités : la fabrication et la vente d'enveloppes et la fabrication et la vente de produits d'emballages et de produits spécialisés. L'information sectorielle a été préparée en utilisant les conventions comptables décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

Les tableaux suivants présentent le BAIIA ajusté sectoriel avant charges corporatives et autres charges non allouées.

	2024 \$		
	Enveloppe	Emballage et produits spécialisés	Total
Ventes	199 164	81 871	281 035
Charges d'exploitation	143 467	59 225	202 692
Frais de vente et d'administration	19 684	13 872	33 556
<b>BAIIA ajusté par secteur<sup>(1)</sup></b>	<b>36 013</b>	<b>8 774</b>	<b>44 787</b>
Charges corporatives et autres charges non allouées			4 454
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)			6 744
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)			5 995
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 12)			6 917
Dépréciation des actifs (note 20)			23 412
Ajustement de la valeur des stocks liés aux acquisitions d'entreprises			(54)
Frais d'acquisition (note 5)			112
Frais de restructuration (note 15)			1 297
Frais de financement nets (note 16)			4 856
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>			<b>(8 946)</b>

<sup>(1)</sup> Le chef de la direction utilise le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ajusté »), comme mesure de rendement financier pour évaluer la performance de chaque secteur d'activités de la Société. Le BAIIA ajusté égale BAIIA ajusté pour retirer les éléments significatifs qui ne font pas partis du cours normal des activités, les charges corporatives et les autres charges non allouées. Ces éléments significatifs incluent, entre autres, la charge de dépréciation des actifs, les dépenses de restructuration, l'ajustement de valeur des stocks acquis et les frais d'acquisition.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

			2023 \$
	Enveloppe	Emballage et produits spécialisés	Total
Ventes	213 566	88 621	302 187
Charges d'exploitation	148 657	66 832	215 489
Frais de vente et d'administration	19 763	13 247	33 010
<b>BAlIA ajusté par secteur<sup>(1)</sup></b>	<b>45 146</b>	<b>8 542</b>	<b>53 688</b>
Charges corporatives et autres charges non allouées			4 569
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)			6 712
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)			5 462
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 12)			6 663
Subventions rétroactives du ERC liées à la COVID <sup>2</sup>			(1 456)
Ajustement de la valeur des stocks liés aux acquisitions d'entreprises			78
Frais d'acquisition (note 5)			446
Frais de restructuration (note 15)			2 272
Frais de financement nets (note 16)			5 606
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>			<b>23 336</b>

<sup>(2)</sup> Le chef de la direction utilise le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAlIA ajusté »), comme mesure de rendement financier pour évaluer la performance de chaque secteur d'activités de la Société. Le BAlIA ajusté égale BAlIA ajusté pour retirer les éléments significatifs qui ne font pas partis du cours normal des activités, les charges corporatives et les autres charges non allouées. Ces éléments significatifs incluent, entre autres, la charge de dépréciation des actifs, les dépenses de restructuration, l'ajustement de valeur des stocks acquis et les frais d'acquisition.

<sup>(3)</sup> Programme Employment Retention Credit ("ERC")

Les actifs non courants de la Société totalisaient 108 939 \$ au Canada et 50 941 \$ aux États-Unis au 31 décembre 2024 (140 935 \$ et 50 329 \$ au 31 décembre 2023, respectivement). Les ventes de la Société se sont élevées à 150 369 \$ au Canada et 130 666 \$ aux États-Unis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2024, selon l'emplacement des clients (2023 — 174 037 \$ au Canada et 128 150 \$ aux États-Unis).

## 28. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

## Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations, litiges et poursuites. Ces litiges peuvent comporter de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cause est imprévisible. La Société croit que le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

## Garanties sous contrats de location

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des contrats de location qui possèdent des caractéristiques correspondant à la définition d'une garantie. Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser les contreparties pour les coûts et les pertes encourus à la suite de divers événements, notamment les violations des déclarations et garanties, la perte ou les dommages matériels, les réclamations pouvant survenir lors de la prestation de services et les responsabilités environnementales. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Société d'estimer le montant total éventuel qu'elle pourrait devoir verser à ses bailleurs, puisque ces événements n'ont pas encore eu lieu. Par le passé, la Société n'a pas eu à verser de montants importants en vertu de ces contrats et possède une couverture d'assurance pour certaines des obligations contractées. Au 31 décembre 2024, la Société n'avait comptabilisé aucun passif lié à ces indemnités.

Supremex inc.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2024 et 2023

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

**29. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR**

**Déclaration de dividende**

Le 19 février 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 4 avril 2025, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 20 mars 2025. Ce dividende a été désigné à titre de « dividende déterminé » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.